

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023



Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

Au cœur de nos énergies!

DEL-2023 - DRH-32

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 15 du mois de décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges		
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary		
6	MOUSSE	Tony	X		BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle	X	
14	JOSPITRE	Christian	X		BALON	David		
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme		X	MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	FRAIR	Jules		X	LUTIN	David		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole	X		DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon	X		BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	ТОТО	Joel		
29	MANNE	Éric	X		DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty	X		LOQUES	Rose-Marie		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200010759-20231215-DEL-2023-DRH-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella	X		MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE- MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves		X	RANCÉ	Rangy	X	
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard	X		SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	ROGERS	Patrick		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel		X	BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

<u>Secrétaire de séance</u> : M. Laurent CHERALDINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200010759-20231215-DEL-2023-DRH-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, modifié en dernier lieu par le décret n° 2021- 846 du 29 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

Vu les besoins de service,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2023,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	31
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE:

Article 1: D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs ci-après :

- Création d'un poste de coordonnateur financier (grade : attaché territorial),
- Création d'un poste de chargé d'affaires (grades : Technicien ou technicien principal de 2ème classe

Article 2: D'imputer la dépense résultant de cette décision au chapitre 012 du budget primitif.

<u>Article 3</u>: De donner mandat au Président pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

<u>Article 4</u>: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le jeudi 21 décembre 2023 Président DULAC Daniel Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200010759-20231215-DEL-2023-DRH-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

TABLEAU DES EFFECTIFS Sy.MEG								
Budget primitif 2023								
EMPLOIS PERMANENTS - GRADES	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus au 01/12/2023	Effectifs non pourvus				
EMPLOIS FONCTIONNELS		,						
Directeur Général des Services	А	1	1	0				
Directeur Général Adjoint des Services	А	3	0	3				
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché hors classe	А	1	0	0				
Attaché principal	А	3	2	1				
Attaché	А	5	3	2				
Rédacteur principal Z ^{ème} classe	В	3	2	1				
Rédacteur	В	4	2	2				
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	С	4	5	-1				
	С	3	0					
Adjoint administratif		,	, and the second	3				
FILIERE TECHNIQUE		2	1	_				
Ingénieur Principal	A	2 5	1	1				
Ingénieur	A B	4	1 4	4				
Technicien principal 1 ^{ère} classe	В	2	1	0				
Technicien principal 2 ^{ème} classe	В	3	2	1				
Technicien Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	С	1	1	1				
Adjoint technique principal 1 · · · classe Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	С	1	1	0				
	С	6	4	0				
Adjoint technique TOTAL		51	30	2 20				
IOIAL		7-	30					
DONT Contrats Droit Public	Catégorie	Effectifs pourvus au 01/12/2023	Secteur	Indice brut	Contrat			
Technicien principal 2ème classe	В	1	Technique	506	CDD			
Ingénieur	А	1	Technique	444	CDD			
TOTAL		2						
EMPLOIS NON PERMANENTS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus au 01/12/2023	Effectifs non pourvus	Secteur	Indice brut	Contrat	
Cabinet du Président (Direction du Cabinet)	А	1	1	0	Cabinet	1027	CDD public	
Adjoint administratif (besoin saisonnier ou occasionnel)	С	1	0	1	besoins de service	1er échelon	CDD public: art. 3-1 ou 3-7	
Adjoint technique (besoin saisonnier ou occasionnel)	С	1	0	1	besoins de service	1er échelon	CDD public: art. 3-1 ou 3-7	
Apprenti BTS Electrotechnique		1	1	0	Technique		Privé : apprentissage	
TOTAL		4	2	2				
TOTAL CENEDAL DES DOCTES DUDS CTAIRES			55					
TOTAL GENERAL DES POSTES BUDGETAIRES			- 55					
TOTAL GENERAL DES POSTES BUIDGETAIRES POURVUS ALIO1/12/2023	OTAL GENERAL DES POSTES BUDGETAIRES POURVUS AU 01/12/2023 32							
TOTAL GENERAL DES FOSTES DODUCTAIRES FOOR VOS NO 01/12/2023								